

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept Février à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD

Etaient présents : BERNIGAUD Roland – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy – ALAUX Olivier – MANCINI Cédric – PONS Béatrice – BERNARD Alain — CHAUDET Pierre - MBODJI Laurence CHASSIGNOL Valérie — LIMANDAS Gilbert BERARD Mathieu – TRUCHOT Evelyne - CURTET Françoise

Absents excusés : MORANDAT Sonia  
OTTAVIOLI Hervé  
DESMARIS Didier  
DO Karine  
BOULANGE Georges

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité  
Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIFS 2019 DE LA COMMUNE**

*Le compte administratif 2019 de la commune présente les résultats comme suit :*

Résultat de fonctionnement : +1 127 117.91 €

Résultat d'investissement : - 402 847.84 €

Le conseil entend que l'excédent de fonctionnement inclut le résultat reporté des exercices antérieurs pour un montant de 893 514.51 € ce qui ramène le résultat réel pour 2019 à 233 603.40 €.

Pierre CHAUDET, doyen d'âge, demande au conseil de procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le compte administratif 2019 de la commune, à l'unanimité.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2019 de l'assainissement présente les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation :	+ 421 746.30 €
Résultat d'investissement :	+ 11 823.43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2019 de l'assainissement

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des résultats du compte de gestion du percepteur pour l'année 2019. Ces résultats étant conformes aux résultats comptables de notre commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité l'ensemble du compte de gestion 2019 de la commune et de l'assainissement, transmis par le percepteur.

### **VOTE DU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE**

Le conseil prend connaissance du budget de la commune présenté comme suit :

Section de fonctionnement : 1 313 821.07 €  
Equilibré en dépenses et recettes

Section d'investissement : 1 868 769.91 €  
Equilibré en dépenses et recettes

#### Fonctionnement

Guy MINASSIAN présente l'ensemble des lignes de crédits en Fonctionnement et informe que pour la ligne des subventions, un montant global été voté et fera l'objet d'un vote avec la prochaine équipe pour le détail de l'attribution de celles-ci.

En ce qui concerne l'association des Petites canailles, un bilan positif a été présenté avec un montant d'environ 10 000 € mais celle-ci sollicite tout de même une subvention pour aisance financière.

Le Maire propose qu'ils présentent une situation au 30 juin.

Guy MINASSIAN précise qu'il est prévu une ligne de 35 000 € pour cette association, conformément aux réflexions de la commission finances afin de ne pas bloquer les décisions de la future équipe municipale.

Les recettes de Fonctionnement sont estimées au vu du réalisé en 2019 compte tenu que la commune n'a à ce jour encore aucun élément au niveau des dotations de l'Etat et des bases des contributions.

Le conseil prend connaissance du détail des échéances des emprunts sur 2020 : 4 emprunts en cours

#### Investissement

Le Maire présente le détail des investissements recensés et inscrits au budget :

- 22 000 € pour une réfection de l'électricité de l'école maternelle dont le remplacement des radiateurs dans le cadre de la mise aux normes et mise en sécurité.
- 14 500 € tableaux de l'église
- 15 000 € tableau électrique au lieu dit les Bouillères est à reprendre. La commune doit prendre à sa charge 20 % du montant total des travaux (environ 60 000 €) l'autre partie au Département et au SIEA
- 700 € pour le remplacement d'un Totem signalétique de la maison médicale  
Le Maire se pose la question de savoir si la commune prend en charge cette dépense
- 20 000 € pour un déshumidificateur dans l'église (Prévision)
- 80 000 € pour le parking de la salle multifonctions pour 50 places (sans goudronnage).  
Olivier ALAUX précise que c'était une tranche optionnelle du marché.

Mathieu BERARD soulève le fait qu'aucune réfection de voirie n'est encore prévue dans le budget cette année. Il précise que les routes se dégradent.

Gilbert LIMANDAS rappelle que la communauté de communes investissait un montant avant de 80 000 €. Il va falloir penser à engager des dépenses pour les entretenir si la commune ne veut pas se retrouver un jour avec des investissements très lourds.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ADOPTE le budget 2020 de la commune :

AVEC 11 VOIX POUR  
AVEC 2 ABSTENTIONS (V. CHASSIGNOL, M. TRUCHOT)  
AVEC 1 VOIX CONTRE (G. LIMANDAS)

### **VOTE DU BUDGET 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le maire informe, après avoir pris contact avec la SOGEDO et sur demande d'un particulier ayant acheté un tènement immobilier, qu'il y a lieu de prévoir 30 000 € Rue de la cressonnière pour amener les réseaux d'assainissement collectif eaux usées et eaux pluviales compte tenu que la zone est classée en UB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le budget 2020 de l'assainissement avec les montants ci-dessous :

Section d'exploitation : 557 746.30 €  
Equilibré en dépenses et recettes

Section d'investissement : 808 369.73 €  
Equilibré en dépenses et recettes

## **TAUX D'IMPOSITION 2020**

Le conseil décide de voter les taux, bien que n'étant pas encore en possession des états 1259.  
Le conseil entend la réforme concernant la suppression de la taxe d'habitation.  
Ce dispositif n'aura pas d'impact en 2020 pour les communes. Celle-ci exonérera une grande partie des foyers en 2021 avec une compensation de l'Etat pour les communes avec la suppression définitive en 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité le maintien de ses taux comme suit :

Taxe d'habitation :	14.42 %
Taxe foncière (bâti)	14.24 %
Taxe foncière (non bâti)	42.22 %

## **AFFECTATION DE RESULTATS SUR BUDGETS 2020**

Le conseil municipal, après avoir entendu les résultats des comptes administratifs 2019 et les résultats du compte de gestion,

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats suivants sur les budgets 2020 :

### ***Au budget principal 2020 de la commune :***

La somme de 374 070.07 € au compte 002 (Rec Fonctionnement)

La somme de 753 047.84 € au compte 1068 (Rec Investissement)

La somme de 402 847.84 € au compte 001 (Dep Investissement)

### ***Au budget 2020 de l'assainissement :***

La somme de 421 746.30 € au compte 002 (Recettes Fonctionnement)

La somme de 11 823.43 € au compte 001 (Recettes Investissement)

## **INFOS DU MAIRE**

Le Maire informe de la présentation d'un déficit de 450 000 € en Fonctionnement et 8 000 € en investissement sur le budget de la communauté de communes.

Le résultat n'est pas satisfaisant et a fait l'objet d'observations de la Préfecture.

Une discussion a été engagée sur la proposition d'augmentation des taux pour 2020 qui a été rejetée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Gilbert LIMANDAS demande si l'on a des informations sur la vente du tènement (Pizzeria) de Raymond CORNET et évoque l'éventualité d'une opportunité pour la commune.

Guy MINASSIAN répond que la commune est informée lors de la signature d'un compromis.